C/2025/6315

18.11.2025

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Modification d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/6315)

État membre	France
Liaison concernée	Castres - Paris (Orly)
Date initiale d'entrée en vigueur des obligations de service public	6 mai 2002
Date d'entrée en vigueur des modifications	1 juin 2026
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 15 octobre 2025 modifiant les obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Castres et Paris (Orly) NOR: TRAA2527028A https://www.legifrance.gouv.fr Pour tout renseignement: Direction Générale de l'Aviation civile DTA/SDS1 50 rue Henry Farman 75 720 Paris cedex 15 FRANCE Tél. +33 0158094321